

VERS L'ENTREPRISE POSITIVE ?

Se transformer, oui, mais dans quel but ? Pour servir quelle cause, quel but? L'entreprise positive, modèle ouvert que nous portons, viserait autant la performance ECONOMIQUE (satisfaire les actionnaires par le versement de dividendes et la valorisation de l'organisation sur le long terme, mesurée par le cours de bourse ou la pérennité de l'activité) que la performance HUMAINE (comme le bien-être, l'épanouissement, voire le bonheur de ses collaborateurs, la diversité, l'impact positif sur l'environnement et la société). Pour encore beaucoup de dirigeants, ces trois buts sont incompatibles ou dissociés. Selon le rapport des assises du mieux vivre en entreprise (2010), 32% des dirigeants Français ne seraient pas convaincus de l'intérêt du bien-être au travail. L'entreprise positive se définit aussi par le fonctionnement optimal de toutes ses ressources: Humaines, Economiques, Sociales, Environnementales. Ici, la notion "d'optimal" s'oppose à celle de quête effrénée d'excellence, de perfection jusqu'à épuisement des ressources. Nombre de dirigeants ne sont pas encore convaincus des avantages que procurent des employés épanouis. SHAWN ACHOR, professeur à Harvard, parle du "Happiness advantage", faisant référence aux bénéfices économiques pour l'entreprise qui sait créer les conditions de l'épanouissement de ses collaborateurs. Il va même plus loin en faisant d'un "CERVEAU POSITIF ET ENGAGE LE PLUS GRAND AVANTAGE COMPETITIF QU'UNE SOCIETE PUISSE AVOIR DANS L'ECONOMIE CONTEMPORAINE" Les recherches scientifiques démontrent l'évidence de faire converger les trois ambitions "économiques, humaines, et sociales". Une méta-analyse, menée par Lyubomirsky, Diener et King auprès de 275000 personnes et regroupant 225 études académiques, avance que les collaborateurs se déclarant heureux sont 31% plus productifs, trois fois plus créatifs, vendent 37% de plus que leurs homologues malheureux. .../... Est-ce que la positivité de nos organisations impacte favorablement les performances de salariés? La réponse est donc OUI .